



INFO LUTTES

N°40

Montreuil, le 14 janvier 2020

60 % DE SOUTIEN : DE L'ÉNERGIE POUR LES SUITES !

Les cheminots vont entrer dans leur 42^{ème} jour de grève.

Cette grève historique a débuté le 5 décembre 2019 sur 2 thématiques : les revendications professionnelles d'entreprise et de branche, et la réforme des retraites.

Les sujets d'entreprise repris dans le préavis de grève concernent l'emploi, les réinternalisations de charges, la rémunération des cheminots, les restructurations, l'avenir des métiers des cheminots, le Service Public, la représentation des cheminots ou leur protection sociale.

Sur l'ensemble de ces sujets, la direction de l'entreprise n'a, pour l'heure, pas daigné faire preuve d'apaisement envers les cheminots en avançant sur la réponse à leurs besoins.

Sur le sujet des retraites, le Haut-Commissaire déchu DELEVOYE aura été l'auteur du premier épisode d'une saga, mêlant tentatives d'enfumages et confirmation de reculs sociaux, qui illustre parfaitement les oppositions ancestrales de classes quant au choix de société que constitue la question des retraites.

Le rapport DELEVOYE : prologue régressif d'une saga

Le rapport DELEVOYE est paru en juillet 2019.

Il matérialise le projet Macron-Delevoye, qui est un système de retraites par comptes-notionnels à la suédoise, à la différence qu'il est libellé en points pour troubler la perception.

En Italie et en Suède qui ont fait ce choix de société, la situation des retraités n'a pas cessé de se dégrader depuis. En Belgique, le gouvernement confronté à un mouvement social de grande ampleur, a été contraint en 2018 de retirer son projet similaire à celui porté par le Gouvernement français.

Le rapport préconise notamment :

- Une réforme qui s'appliquerait aux populations à partir de la génération 1963 (génération 1968 pour les salariés dont l'âge légal de départ est de 57 ans, 1973 pour ceux dont l'âge légal de départ est 52 ans) ;



- **La suppression des régimes spéciaux ;**
- **La mise en place d'un système « universel » de retraite par comptes-notionnels libellé en points ;**
- **Une répartition de l'espérance de vie 1/3 en retraite pour 2/3 en activité.** C'est-à-dire que chaque année d'espérance de vie moyenne gagnée entraînerait mécaniquement un allongement de 8 mois de la durée d'activité ;
- **Un âge de référence de 64 ans,** avec 5 % de pénalité par année manquante. Il est prévu que cet âge pivot passera progressivement à 66 ans (en 2040) en fonction de l'évolution de l'espérance de vie. A mesure que l'espérance de vie augmente, en partant toujours au même âge, la pension sera moindre, même avec le même nombre de points ;
- **Que les pensions liquidées soient toujours revalorisées sur la base de l'inflation** alors que selon les projections du COR, sur cette base, les pensions augmenteront de 52 % d'ici 2070 alors que les salaires augmenteront de 139 % ;
- **Des cotisations sociales figées et inégales** entre salariés et professions libérales, commerçants... pour qui elles seront moindres ;
- **Une « règle d'or » qui assujettit les niveaux de pension** à l'équilibre budgétaire lui-même contraint par l'interdiction d'augmenter les cotisations. Il s'agit d'un système à cotisations définies donc c'est le niveau des pensions qui supporte le risque budgétaire. Il n'y a donc aucune visibilité du niveau de pension à un âge donné ;
- **La réduction de tous les mécanismes de solidarité :** prise en compte réduite des périodes de maladie, de perte d'emploi, de maternité, remise en cause du principe de réversion...

► Les promesses faites aux cheminots en 2018 : le côté obscur du Gouvernement

En 2018, à l'occasion de la réforme du ferroviaire, Elisabeth BORNE, Ministre des transports, Edouard PHILIPPE, Premier ministre suppléant les carences de sa Ministre des transports et Jean-Baptiste DJEBBARI alors député et rapporteur du projet de loi, s'étaient engagés auprès des cheminots, à grands renforts médiatiques, à ce que leur régime spécial de retraite leur soit maintenu, même en cas de changement d'employeur ferroviaire.

Le rapport DELEVOYE, et les interventions du Gouvernement dans les épisodes suivants renient cet engagement pour plus de 40 000 cheminots nés après 1980.



Ce Gouvernement ne poursuit qu'un seul objectif : régression sociale, cadeaux au capital et ambition personnelle. Ses engagements se limitent à ces domaines.

► Les annonces du Premier ministre le 11 décembre devant le CESE*

Le retour de la démagogie

L'intervention très médiatisée du Premier ministre reprend les éléments du rapport DELEVOYE avec la même démagogie éhontée :

- **Le projet serait le fruit de la concertation** : le Premier ministre confond pourtant rencontre et concertation. En effet, la CGT a participé à l'ensemble des réunions avec le Haut-Commissaire, sans que les revendications portées par la CGT soient néanmoins entendues.
- **Le projet maintiendrait le principe de la répartition** : oui en théorie, mais nettement moins en réalité. Les cotisations des actifs serviront certes au paiement des pensions, c'est en cela que le système est par répartition. Cependant, en ne garantissant pas la réponse aux besoins par des niveaux de pensions suffisants, et en engageant une baisse générale des pensions, le projet du Gouvernement incite fortement à la capitalisation individuelle ou collective (plan épargne retraite...). C'est pour cette raison que les institutions financières telles que les fonds de pensions américains (Blackrock notamment) sont satisfaites du projet.

*Conseil Economique Social et Environnemental



La menace du fantôme de l'âge pivot

Le Premier ministre brandit la menace de l'âge pivot dans le cas où les organisations syndicales ne cèderaient pas à l'allongement de la durée d'activité.

Le MEDEF contre-attaque

Le MEDEF profite de l'occasion qui lui est donnée pour venir soutenir le projet droitier du Gouvernement, exigeant au passage :

- L'allongement de la durée d'activité ;
- Le maintien des exonérations et baisses de cotisations sociales, dites patronales.

L'examen du projet de loi : l'attaque des parlementaires clones

Le Gouvernement envisage de soumettre le projet de loi au Parlement à partir de fin février et espère une adoption définitive de la loi avant fin 2020.

Au regard de l'inconsistance caricaturale des interventions médiatiques des parlementaires de la majorité et du chœur des éléments de langage qu'ils représentent, nul doute que le rôle qu'ils joueront à l'Assemblée Nationale sera très éloigné de l'intérêt des français en majorité hostiles au projet.



Rouen, le 09 janvier 2020

Prochain épisode le 16 janvier !

Ce projet est hautement nocif depuis sa genèse dans le programme du candidat Macron. Ce projet est un désastre social sans précédent qui fait fi des réalités sociales, de la construction de la Sécurité Sociale et des besoins des salariés.

Ce projet doit être combattu et retiré. Force est de constater que le Gouvernement ne connaît que le rapport de force. **Il est donc impératif désormais d'élargir le rapport de force, de l'amplifier, de convaincre chaque cheminot, chaque salarié, de rejoindre ou poursuivre le mouvement.**

Tous en grève et dans les manifestations le 16 janvier !

Faisons-en sorte que chaque cheminot puisse demain dire aux générations futures : « je suis ton père ou ta mère et j'ai sauvé ta retraite ! »

Pour être plus fort, adhérez à la CGT !

<https://www.cheminotcgt.fr/adherer/>

